

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MANCHE

COMMUNE DE ROMAGNY FONTENAY

Nombre de membres  
En exercice : 26

**Séance du 24 mars 2016**

Présents : 21  
Représentés : 3  
Absent : 2  
Votants : 24

**Présents :** André BOUILLAULT, Charline DESLANDES, Joseph PERRIER, Serge DESGUE, Marie Madeleine CHEMIN, Rémy PINSON, Annick CHAREYRE, Thierry ARMAND, Marie BAUGE, Jérôme BOUTELOUP, Stéphanie GASSION, Sylvain GAUTIER, Christelle GONTIER, Jean Louis HERBERT, Franck HESLOUIS, Régis GAUCHER, Thierry LAURENCEAU, Marie-Jo LEBASCLE, Francis LECHAPLAIN, Anita LEROY, Jean-Luc DUDOIGT

Date convocation :  
18/03/2016

**Sont Représentés :** Maurice LAIR a donné procuration à Charline DESLANDES  
Michel BRETONNIER a donné procuration à Christelle GONTIER  
Yvon LOYAUD a donné procuration à Serge DESGUE

**Sont absents excusés :** Sylvie LEFRANCOIS, Serge DESLANDES

**Est désigné secrétaire de séance :** Charline DESLANDES

Monsieur le Maire demande l'ajout de deux questions à l'ordre du jour concernant une autorisation de procuration au notaire pour la signature d'un acte de vente de voirie à la Closerie et des devis concernant l'assainissement

Monsieur le Percepteur présente les budgets de la Commune, de l'assainissement collectif, du Lotissement Turmel et du Lotissement de la Source

**I Vote des 3 taxes TH, TFB et TFNB**

Lors de la création de la fusion des communes de Romagny et de Fontenay, il avait été indiqué que les taux de la commune de Fontenay seraient lissés sur ceux de la commune de Romagny

- [1°\) vote des taux de la Commune de Romagny](#)

Les taux sont les suivants :

	Commune 2015	Commune 2016
TH	4.68%	4.68%
TFB	16.79%	16.79%
TFNB	17.92%	17.92%

La base d'imposition pour la TH est de 833 600€ soit un produit à taux constant de 39 012€

La base d'imposition pour la TFB est de 2 654 000€ soit un produit à taux constant de 445 607€

La base d'imposition pour la TFNB est de 198 600€ soit un produit à taux constant de 35 589€

- 2°) Vote des taux de la Commune de Fontenay

Les taux sont les suivants :

	Commune 2015	Commune 2016
TH	7.07%	4.68%
TFB	14.98%	16.79%
TFNB	29.95%	17.92%

La base d'imposition pour la TH est de 228 000€ soit un produit de 10670€

La base d'imposition pour la TFB est de 157 600€ soit un produit de 26461€

La base d'imposition pour la TFNB est de 53 600€ soit un produit de 9605€

## **II Vote des Budgets : Commune, Assainissement, Lotissement La Source, Lotissement Turmel**

### *1.1 Budget Communal*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget 2016 de la commune proposé par Monsieur le Maire et arrête en dépenses et en recettes les montants de :

- Pour le fonctionnement, le budget s'équilibre à 1 817 797.00€
- Pour l'investissement, le budget s'équilibre à 2 067 515.00€
- Le Conseil Municipal accepte une affectation de résultat de 541 792.00€ ainsi qu'un excédent reporté de fonctionnement de 850 717.00€

### *1.2 Budget Assainissement*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget 2016 de l' Assainissement proposé par Monsieur le Maire et arrête en dépenses et en recettes les montants de :

- Pour le fonctionnement, le budget s'équilibre à 153 443.00€
- Pour l'investissement, le budget s'équilibre à 104 074.00€
- Le Conseil Municipal accepte un excédent reporté de fonctionnement de 88 409.00€

### *1.3 Budget Lotissement La Source*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget 2016 du Lotissement La Source proposé par Monsieur le Maire et arrête en dépenses et en recettes les montants de :

- Pour le fonctionnement, le budget s'équilibre à 355 458.00€
- Pour l'investissement, le budget s'équilibre à 355 453.00€

#### 1.4 Budget Lotissement Turmel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget 2016 du Lotissement Turmel proposé par Monsieur le Maire et arrête en dépenses et en recettes les montants de :

- Pour le fonctionnement, le budget s'équilibre à 81 255.00€
- Pour l'investissement, le budget s'équilibre à 81 250.00€

### **III Harmonisation des tarifs de la salle des fêtes de Fontenay et de la salle de convivialité de Romagny**

Les deux communes appliquaient chacune un tarif commune, suite à la fusion, le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs commune des deux salles à tout le périmètre de la commune nouvelle

### **IV Révision des prix de parcelles au Lotissement La Source**

Les parcelles de terrains viabilisées du lotissement la source sont à 20€ HT soit 24€ TTC le m<sup>2</sup>. Les parcelles numérotées de 1 à 5 disposent dans le règlement du Lotissement d'une contrainte, étant donné qu'il est interdit de faire des sous-sols. Monsieur le Maire demande au conseil municipal la révision du prix de ces parcelles.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir un prix de 10€ HT soit 12€ TTC le m<sup>2</sup>

### **V Transfert des biens des communes historiques vers la commune nouvelle**

Suite à la fusion, les biens des deux communes historiques doivent être transférés à la commune nouvelle. Ce transfert est notamment nécessaire en cas de vente de terrain ou de bien par la commune nouvelle qui n'est jusqu'à présent pas propriétaire de ce dernier. Cela ne s'est pas fait automatiquement avec la fusion.

Le Conseil Municipal approuve le transfert.

### **VI Autorisation de procuration au notaire pour la signature d'un acte de vente de voirie à la Closerie**

Afin de finaliser l'achat d'une partie de la voirie à la Closerie par la commune pour un montant de 1€, Monsieur le Maire doit signer l'acte de vente réalisé par Maître Yonnet au profit des consorts Dechancé. Monsieur le Maire ne pouvant se rendre au rendez-vous, le conseil municipal doit l'autoriser à signer une procuration envers l'étude notariale.

Le conseil municipal accepte de donner son autorisation pour la signer.

### **VII Devis concernant l'assainissement**

Suite un problème sur les pompes de refoulement du Moulin et des Vallées, il faut les remplacer. L'entreprise Jousses propose de remplacer la pompe du Moulin pour un

montant de 7685.00€ HT soit 9222.00€ TTC et celle des Vallées pour un montant de 4290.00€ HT soit 5148.00€ TTC. Le conseil Municipal accepte ces devis.

Il est proposé de réaliser un test à la fumée afin de comprendre pourquoi le débit des eaux usées est aussi important à la station de Mortain.

## **VIII Questions diverses**

- Location du commerce du Marronnier à Littoral Normand : il est proposé de finir la terrasse et de changer la porte du petit garage. Un loyer de 650€ par mois a été proposé par Monsieur le Maire.
- Entreprise Tourou est d'accord de réaliser l'épuration sur la Commune Nouvelle
- Pascal Roblin, employé sur Fontenay est en arrêt de travail. Un rendez-vous aura lieu le 29 mars avec un remplaçant.
- Boviduc à la Noë : appel de Monsieur le Maire à Monsieur Frileux de la STGS. Ce dernier indiquait qu'un sondage est réalisé ce jour et qu'il faudra revoir le projet sur un plan technique.
- Sylvain Gautier interpelle le conseil sur le problème de chauffage à l'école. Monsieur le Maire informe qu'un devis pour des radiateurs dans la salle de sieste a été transmis à la Communauté de Communes. De plus les arrêts de la chaudière sont intervenus les mercredi après-midi ou les week-ends. Patrick et Hubert ont remis la chaudière en marche le lendemain.
- Location des salles : Sur Romagny, les associations disposent d'une location gratuite et sur Fontenay, elles en disposent de deux gratuites.
- La Commission fleurissement s'est réunie le 19 mars. Il est proposé de réaliser un concours des maisons et des fermes fleuries en 2017. Un bulletin de participation sera inséré dans le bulletin communal.

## **A RETENIR**

- Commission travaux : le samedi 02 avril 2016 à Romagny
- Commission CCAS le 31 Mars 2016 à 20h00 à Romagny.
- Réunion de conseil le Jeudi 21 avril 2016 à 20h30 à la mairie de ROMAGNY

Fait en Mairie à ROMAGNY FONTENAY,  
Le 11 avril 2016  
Le Maire,  
André BOUILLAULT

